

**MAINTENANCE PRÉVENTIVE ET CORRECTIVE DES  
SYSTÈMES DE LEVAGE SCÉNIQUE**

*Appel d'offres ouvert en application des articles R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du  
Code de la commande publique.*

**Type de marché**

Fournitures courantes et services

**Référence du marché**

2026-001-DT

**Pouvoir adjudicateur**

Comédie Française  
1 Place Colette  
75001 Paris

**RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION**

Date et heure limites de réception des candidatures

**Le 2 février 2026 à 12h00**

## **SOMMAIRE**

<b>Article premier : Objet et étendue de la consultation .....</b>	<b>3</b>
1.1 - Objet de la consultation .....	3
1.2 – Forme et montant de l'accord-cadre.....	3
1.3 - Réalisation de prestations similaires : .....	3
1.4 - Décomposition de la consultation .....	3
1.5 - Conditions de participation des concurrents .....	3
1.6 - Nomenclature communautaire .....	4
<b>Article 2 : Conditions de la consultation .....</b>	<b>4</b>
2.1 - Durée du marché - Délais d'exécution .....	4
2.3 - Délai de validité des offres .....	4
2.4 - Mode de règlement du marché et modalités de financement .....	5
2.5 – Conditions particulières d'exécution .....	5
2.6 – Visite obligatoire.....	5
<b>Article 3 : Contenu du dossier de consultation.....</b>	<b>5</b>
3.1 – Contenu du dossier de consultation .....	5
3.2 – Modifications apportées en cours de consultation .....	6
<b>Article 4 : Présentation des candidatures et des offres .....</b>	<b>6</b>
4.1 - Documents à produire candidature.....	6
4.2 – Contenu des offres .....	7
<b>Article 5 : Sélection des candidatures et jugement des offres .....</b>	<b>8</b>
5.1 - Sélection des candidatures .....	8
5.2 – Jugement des offres.....	8
<b>Article 6 : Conditions d'envoi ou de remise des plis .....</b>	<b>9</b>
6.1 – Se préparer pour une réponse dématérialisée sur PLACE.....	9
6.2 – Répondre électroniquement.....	9
<b>Article 7 : Renseignements complémentaires.....</b>	<b>10</b>
<b>Article 8 : Voies et délais de recours .....</b>	<b>10</b>
<b>ANNEXE 1 Modalités de réponse avec signature électronique (facultatif) .....</b>	<b>11</b>

## RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION

### Article premier : Objet et étendue de la consultation

#### 1.1 - Objet de la consultation

Le présent marché a pour objet la maintenance préventive et corrective des équipements scéniques de la Comédie-Française. Les équipements se trouvent dans :

- la salle Richelieu, Place Colette à Paris ;
- les Ateliers des décors, rue du Fer à Cheval, à Sarcelles.

#### 1.2 – Forme et montant de l'accord-cadre

La présente consultation est un appel d'offres ouvert en application des articles R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique.

Le marché est à prix mixte, il est composé de deux types de prestations :

- Les prestations annoncées dans la décomposition du prix global et forfaitaire, pour lesquelles le marché est un marché ordinaire à prix forfaitaire.
- Les prestations listées au bordereau des prix unitaire pour lequel le marché suit les dispositions des articles R.2162-1 à R.2162-6, R.2162-13 et R.2162-14 du Code de la commande publique. Ces prestations sont exécutées sur bon de commande. Elles font l'objet d'un montant maximum de 200 000 euros HT sur la durée totale du marché mais sans montant minimum. Les bons de commande seront notifiés par le pouvoir adjudicateur au fur et à mesure des besoins.

#### 1.3 - Réalisation de prestations similaires :

La réalisation de prestations similaires à celles confiées au titulaire dans le cadre du présent marché pourra donner lieu à la conclusion d'un nouveau marché sans publicité ni mise en concurrence préalable en application des dispositions de l'article R2122-7 du Code de la commande publique.

Ce nouveau marché devra être conclu dans les trois (3) ans suivant la notification du présent marché.

#### 1.4 - Décomposition de la consultation

Le marché n'est pas alloti, il n'est pas décomposé en tranches.

#### 1.5 - Conditions de participation des concurrents

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations (et leur montant) dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants qui l'exécuteront à la place du titulaire.

En cas de groupement, la forme souhaitée par le pouvoir adjudicateur est un groupement solidaire ou conjoint avec mandataire solidaire. Si le groupement attributaire du marché est d'une forme différente, il pourra se voir contraint d'assurer sa transformation pour se conformer au souhait du pouvoir adjudicateur tel qu'il est indiqué ci-dessus.

Les candidats peuvent présenter une offre en qualité de candidat individuel et/ou en qualité de membre d'un ou plusieurs groupements. Un même prestataire ne pourra pas être mandataire de plus d'un groupement pour un même marché, ni se présenter à la fois en candidat individuel et en tant que mandataire d'un groupement.

### 1.6 - Nomenclature communautaire

La ou les classifications principales et complémentaires conformes au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) sont :

<i>Classification principale</i>
50000000-5 Services de de réparation et d'entretien

## **Article 2 : Conditions de la consultation**

### 2.1 - Durée du marché - Délais d'exécution

Le marché est conclu pour une période initiale d'un (1) an à compter de sa date de notification.

Le marché peut être reconduit par périodes successives d'un (1) an, au maximum trois (3) fois. La durée totale de l'accord-cadre ne pourra donc excéder quatre (4) ans.

Si le pouvoir adjudicateur décide de ne pas reconduire l'accord-cadre, il en informera le titulaire par écrit au moins deux (2) mois avant la fin de la durée de validité de l'accord-cadre. La reconduction de l'accord-cadre est considérée comme acceptée si aucune décision n'est prise à l'issue de ce délai.

### 2.2 - Variantes et Prestations supplémentaires ou alternatives

Aucune variante n'est autorisée, et aucune prestation supplémentaire ou alternative n'est prévue.

### 2.3 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 180 jours à compter de la date limite de réception des offres, telle que prévue en page de garde du présent règlement de la consultation.

## 2.4 - Mode de règlement du marché et modalités de financement

Le marché sera financé par le pouvoir adjudicateur.

Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) du marché, seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

## 2.5 – Conditions particulières d'exécution

Cette consultation ne comporte aucune des conditions particulières d'exécution visées par les articles L.2112-2 à L.2112-4 et L.2312-1 à L.2312-2 du Code de la commande publique.

Aucune prestation n'est réservée au profit d'entreprises ou d'établissements visés par les articles L.2113-12 à L.2113-16 du Code de la commande publique.

## 2.6 – Visite obligatoire

Les candidats sont invités à effectuer une visite obligatoire des 2 sites sous peine de rejet de l'offre.

La visite du site de Sarcelles aura lieu le 14 janvier 2025 à 14h00. A l'adresse suivante : 4 Rue du Fer À Cheval, 95200 Sarcelles

**ET**

La visite du site de Richelieu aura lieu le 16 janvier 2025 à 14h00.

A l'adresse suivante : 1 place Colette, Paris 1<sup>er</sup>. L'accès se fait par l'entrée de service (Galerie de Chartes en face des Colonnes de Buren) et vous devez vous présenter au PC sécurité.

Pour l'inscription aux visites, veuillez contacter par courriel M. Samir SAÏFI – responsable de la commande publique à l'adresse suivante : [samir.saifi@comedie-francaise.org](mailto:samir.saifi@comedie-francaise.org)  
L'envoi du courriel vaudra inscription.

A l'issue de cette visite, chaque candidat sera réputé parfaitement connaître les contraintes liées aux locaux et la consistance des prestations à effectuer et s'interdit toutes réclamations ultérieures

## **Article 3 : Contenu du dossier de consultation**

### 3.1 – Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation du présent marché contient les pièces suivantes :

- ✓ Le règlement de la consultation (R.C.) ;
- ✓ L'acte d'engagement (AE) ;
- ✓ L'annexe financière ;
- ✓ Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) ;
- ✓ Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP).

Le dossier de consultation des entreprises est remis gratuitement à chaque candidat. Il est disponible à l'adresse électronique suivante : <https://www.marches-publics.gouv.fr/>

**Aucune demande d'envoi du dossier sur support physique électronique ou par courrier électronique n'est autorisée.**

### 3.2 – Modifications apportées en cours de consultation

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications non substantielles au dossier de consultation et de formuler des recommandations spécifiques aux candidats, dans le strict respect de l'égalité de traitement des candidats et des règles de concurrence. Ces modifications devront être reçues par les candidats au plus tard six (6) jours calendaires avant la date limite de réception des candidatures.

En cas de nécessité, la Comédie-Française pourra reporter la date limite de réception des offres initialement fixée et figurant en page de garde du présent règlement de la consultation. La Comédie-Française indiquera alors aux candidats la nouvelle date limite de présentation des demandes de renseignements complémentaires dans les mêmes conditions que celles énoncées à l'article 7 des présentes.

Les candidats seront alors tenus de remettre leur offre en intégrant l'ensemble des compléments d'information ou modifications apportées au dossier de consultation, sans pouvoir élever aucune contestation de ce chef.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que les modifications apportées aux documents en cours de consultation, ainsi que les réponses aux questions posées par les candidats, seront publiées sur le site [www.marches-publics.gouv.fr](http://www.marches-publics.gouv.fr). Les candidats ayant téléchargé le dossier de consultation sur ce site recevront un courrier électronique d'alerte les informant des modifications apportées et les invitant à se rendre sur ce site pour télécharger les documents ajoutés ou modifiés, ainsi que les questions-réponses.

La vigilance des candidats est donc attirée sur l'attention à porter à tout courrier électronique provenant de la plate-forme [www.marches-publics.gouv.fr](http://www.marches-publics.gouv.fr) ou de tout courrier électronique ou fax provenant du pouvoir adjudicateur.

Les candidats sont également invités à se rendre régulièrement sur le site [www.marches-publics.gouv.fr](http://www.marches-publics.gouv.fr) pour vérifier l'éventuelle publication d'un avis rectificatif ou d'une question-réponse sur la procédure en cours.

Lors de votre inscription sur la plateforme, les candidats sont en outre invités à **indiquer leurs coordonnées (adresse électronique) afin d'être alertés à tout moment de tout événement relatif à la consultation** (modifications de la consultation, échanges, résultat de la consultation...). Il leur est notamment conseillé de communiquer une adresse consultée quotidiennement et accessible à tout moment par plusieurs personnes au sein de l'entreprise candidate.

## **Article 4 : Présentation des candidatures et des offres**

### 4.1 - Documents à produire candidature

Situation juridique :

- **Formulaire DC1 ou équivalent** : lettre de candidature - Habilitation du mandataire par ses cotraitants ;
- **Formulaire DC2 ou équivalent** : déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement

Les candidats peuvent, à l'appui, de leur candidature, utiliser les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat) disponibles gratuitement à l'adresse suivante : <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>.

- **Redressement judiciaire** : le candidat produit la copie du ou des jugements prononcés, s'il est en redressement judiciaire ;
- **Formulaire DC4 ou équivalent** : déclaration de sous-traitance, **le cas échéant**

Capacité :

- **Déclaration de chiffre d'affaires** : Déclaration concernant le chiffre d'affaires global du candidat et le chiffre d'affaires du domaine d'activité faisant l'objet du marché public, portant au maximum sur les trois derniers exercices disponibles en fonction de la date de création de l'entreprise ou du début d'activité de l'opérateur économique.
- **Attestation d'assurance** : déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels ;

En vertu de l'article R. 2143-16 du Code de la commande publique, dans le cadre de leur candidature, il est exigé que les candidats joignent une traduction en français aux éléments rédigés dans une autre langue.

Ils peuvent également utiliser le Document Unique de Marché Européen (D.U.M.E) disponible à l'adresse suivante : <https://dume.chorus-pro.gouv.fr/#/>

#### 4.2 – Contenu des offres

Les candidats doivent produire les documents suivants pour chacun des lots :

- Un acte d'engagement (AE) intégralement complété,
- Une note méthodologique ou un mémoire technique reprenant les éléments identifiés dans les critères de jugements des offres
- Le bordereau des prix unitaires intégralement complété,
- Le détail quantitatif estimatif intégralement complété,
- La décomposition du prix global et forfaitaire intégralement complété ;
- L'attestation de visite.

Il est rappelé que l'absence d'une des pièces demandées entraînera le rejet de l'offre

Le candidat précisera également la nature et le montant des prestations qu'il envisage de sous-traiter ainsi que la liste des sous-traitants qu'il se propose de présenter à l'agrément et à l'acceptation du pouvoir adjudicateur.

Le CCAP et les documents remis par le pouvoir adjudicateur, à l'exception de ceux visés ci-dessus et leurs annexes ne sont pas à remettre dans l'offre. Seuls les documents détenus par le pouvoir adjudicateur font foi.

Il est rappelé aux candidats que la signature de l'acte d'engagement vaut acceptation de toutes les pièces contractuelles. Le dossier sera transmis par voie électronique au moyen d'un dossier contenant deux dossiers distincts : l'un comportant les pièces de candidature et l'autre les pièces de l'offre.

## **Article 5 : Sélection des candidatures et jugement des offres**

La sélection des candidatures et le jugement des offres seront effectués dans le respect des principes fondamentaux de la commande publique et dans les conditions prévues aux articles R. 21421 à R. 2152-13 du Code de la commande publique.

### 5.1 - Sélection des candidatures

Les critères relatifs à la candidature et intervenant pour la sélection sont les **capacités techniques, financières et professionnelles**.

Conformément aux dispositions des articles L. 2142-1 et R. 2144-7 du Code la commande publique, tout candidat se trouvant dans un cas d'interdiction de soumissionner, ne présentant pas des capacités suffisantes pour assurer l'exécution du marché, ou ne pouvant produire dans le délai imparti les documents ou explications requis par le pouvoir adjudicateur, pourra voir sa candidature déclarée irrecevable et être éliminé.

### 5.2 – Jugement des offres

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

1- Critère de la valeur technique sur 60 points dont :

- Moyens en personnel technique et d'encadrement pour réaliser les prestations de maintenance préventive, dépannage et réparation (organisation, type d'intervenants, effectif dédié, compétence sur des dispositifs hydrauliques similaires) 30 points
- Descriptif précis du système d'astreinte mis en place par le candidat afin de respecter les délais d'intervention 10 points
- Moyens de communication mis en œuvre jugés notamment aux moyens d'exemple de livrables à remettre dans l'offre (rapport de prise en charge, rapport de maintenance, bons d'intervention, rapport annuel de synthèse) 10 points
- Gestion et constitution des stocks des pièces de rechange et provenance des pièces de rechange 10 points

2-Critère de la valeur prix sur 40 points (DPGF 20 points - DQE 20 points)

Dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées dans l'offre du candidat, l'entreprise sera invitée à confirmer l'offre rectifiée ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

## Article 6 : Conditions d'envoi ou de remise des plis

Conformément à l'article R.2332-11 du Code de la commande publique, le pli doit être remis par transmission électronique dans les conditions énoncées par le présent règlement de la consultation.

### 6.1 – Se préparer pour une réponse dématérialisée sur PLACE

- ✓ **Vérifier les prérequis techniques de la plate-forme, et la configuration du poste ;**
- ✓ **S'inscrire et s'authentifier sur [www.marches-publics.gouv.fr](http://www.marches-publics.gouv.fr) ;**
- ✓ **S'assurer de la mise à jour de son SIRET sur son compte entreprise;**
- ✓ **« se préparer à répondre », en testant la fonctionnalité de remise des plis.**

Une consultation de test est disponible dans le menu « aide ». Il est conseillé d'effectuer ce test avant d'engager une procédure de remise de plis sur une consultation réelle. Ce test vous permettra de vous familiariser avec la procédure.

Nous vous invitons à effectuer ces tests avant de remettre vos offres par voie électronique notamment s'il s'agit de votre premier envoi électronique.

Dans tous les cas, il est fortement conseillé de ne pas attendre le dernier moment pour déposer vos offres par voie électronique.

Formats de fichiers préconisés : doc / .rtf / .pdf / .xls ou tableur / image : PNG / JPEG.

- ne pas utiliser certains formats, notamment les ".exe", les formats vidéo ;
- ne pas utiliser certains outils, notamment les "macros" ;
- faire en sorte que l'offre ne soit pas trop volumineuse (préconisations : < 100 mégas)

L'administration se réserve le droit de convertir les formats dans lesquels ont été encodés les fichiers, afin d'assurer leur lisibilité. Tous les fichiers envoyés devront être traités préalablement à l'anti-virus, à charge de l'entreprise candidate.

Accompagnement : le support technique de la plate-forme PLACE est à votre disposition pour vous accompagner !

### 6.2 – Répondre électroniquement

Les candidats doivent transmettre leur pli par voie électronique à l'adresse suivante : [www.marches-publics.gouv.fr](http://www.marches-publics.gouv.fr). Aucun envoi sur support physique électronique ou par courrier électronique n'est autorisé.

Les modalités de présentation des plis électroniques sont décrites à l'article 4.2 des présentes.

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. Le fuseau horaire de référence sera celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid.

Le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, sur support physique électronique ou sur support papier. Cette copie est transmise sous pli scellé et comporte obligatoirement la mention « copie de sauvegarde », ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée.

Lorsqu'elles sont accompagnées d'une copie de sauvegarde, les offres transmises par voie électronique, dans lesquelles un programme informatique malveillant est détecté par le pouvoir adjudicateur, ou pour lesquelles l'offre n'est pas parvenue dans les délais de dépôt des plis, donnent lieu à l'ouverture de la copie de sauvegarde, sous réserve que celle-ci lui soit parvenue dans les délais de dépôts des plis. La trace de la malveillance du programme est conservée par le pouvoir adjudicateur. Si le pli contenant la copie de sauvegarde n'est pas ouvert, il est détruit par le pouvoir adjudicateur.

Tout document contenant un virus informatique fera l'objet d'un archivage de sécurité et sera réputé n'avoir jamais été reçu. Le candidat concerné en sera informé. Dans ces conditions, il est conseillé aux candidats de soumettre leurs documents à un anti-virus avant envoi.

**Une hotline est à votre disposition au numéro suivant : 01 76 64 74 07**

**Les candidats sont informés que l'attribution du marché donnera lieu à la signature manuscrite de l'Acte d'engagement qui devra donc être rematérialisé sous format papier.**

### **Article 7 : Renseignements complémentaires**

Les candidats sont autorisés à solliciter auprès du pouvoir adjudicateur tous les renseignements ou documents complémentaires qu'ils jugeraient nécessaires à l'élaboration de leur offre. A cet effet, les candidats devront faire parvenir, au plus tard huit (8) jours calendaires avant la date limite de remise des offres.

Les candidats privilégieront la transmission de leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse URL suivante : [www.marches-publics.gouv.fr](http://www.marches-publics.gouv.fr).

Une réponse sera alors adressée, par écrit, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier de consultation, au plus tard cinq (5) jours calendaires avant la date limite de réception des offres, dans la mesure où le pouvoir adjudicateur disposera des éléments nécessaires.

Dans un double souci de transparence et d'égalité entre les concurrents, les réponses du pouvoir adjudicateur seront portées à la connaissance de tous les candidats ayant été destinataires du présent règlement de consultation, dans les conditions définies à l'article 3.2 ci-dessus.

Aucune suite ne sera donnée aux demandes de renseignements des candidats formulées par téléphone ou adressées au pouvoir adjudicateur au-delà de la date limite fixée au premier alinéa du présent article.

### **Article 8 : Voies et délais de recours**

Les candidats peuvent obtenir tous renseignements sur les voies et délais de recours auprès du greffe du Tribunal administratif de Paris, aux coordonnées suivantes :

Tribunal Administratif de Paris  
7 rue de Jouy  
75181 Paris Cedex 04  
Téléphone : 01 44 59 44 00  
Télécopie : 01 44 59 46 46

## **ANNEXE 1 Modalités de réponse avec signature électronique (facultatif)**

L'offre signée par le candidat auquel il est envisagé d'attribuer le marché sera re-matérialisée au moment de l'attribution, la signature de l'acheteur étant manuscrite.

**Nature du certificat de signature électronique** Si vous souhaitez signer électroniquement le contrat (facultatif), vous devez être titulaire d'un certificat électronique:

- La signature est au format XAdES, CAdES ou PAdES.
- Sont autorisés tous les certificats **RGS\*\*** conformes à l'arrêté du 15 juin 2012 relatif à la signature électronique dans les marchés publics, ou garantissant un niveau équivalent de sécurité. Il est donc possible d'utiliser :
  - o les certificats figurant dans la [liste des certificats approuvés en France](#) et accessible depuis la plateforme acheteur PLACE : [www.marches-publics.gouv.fr](http://www.marches-publics.gouv.fr)
  - o [les certificats figurant dans la liste des certificats dressée par la Commission européenne disponible](#)
  - o tout autre certificat non référencé émis par d'autres autorités de certification, françaises ou étrangères, délivrées dans des conditions « équivalentes à celles du Référentiel général de sécurité défini par le décret du 2 février 2010 ». Dans ce cas, le candidat doit fournir :
    - les outils techniques de vérification du certificat : chaîne de certification complète jusqu'à l'autorité de certification racine, adresse de téléchargement de la dernière mise à jour de la liste de révocation
    - tout élément d'analyse permettant d'établir que le certificat utilisé est émis "selon des normes équivalentes à celles du Référentiel général de sécurité", avec traduction des documents en langue française

### **Outil de signature des documents si vous souhaitez signer électroniquement.**

Pour signer électroniquement les pièces de la candidature ainsi que les pièces contractuelles de l'offre : le candidat peut utiliser l'outil de signature de la plateforme ou un outil de signature alternatif. Dans ce cas, le candidat doit fournir le lien sur lequel l'outil de vérification de signature peut être récupéré, avec une notice d'utilisation en langue française, et les prérequis d'installation (type d'exécutable, OS supportés, etc.).

Chaque fichier à signer doit être signé individuellement, de telle sorte que chaque signature puisse être vérifiée indépendamment des autres.